

RESTAURATION DE LA NEF DE L'ÉGLISE

SAINT-MARTIN DE BOUVIGNY BOYEFFLES

L'église de Bouvigny est en partie sauvée !

Grâce à vos dons au cours des années 2012 et 2013, vous avez permis la sauvegarde du clocher. Il faut aujourd'hui poursuivre les travaux de restauration de la nef dont la charpente a subi les attaques d'un champignon la menant suite à des infiltrations, la vétusté de la toiture en fibrociment n'assure plus l'étanchéité.

Après la disparition du château en 1986, l'église constitue le joyau du village qui en fait sa renommée. Les premières traces de son existence remontent à 1167.

Nos ancêtres l'ont élevée et entretenue avec les moyens de l'époque.

Nous nous devons de léguer aux générations futures ce patrimoine exceptionnel implanté sur son promontoire au centre du village.

Le travail magnifique réalisé lors de la première tranche de travaux de rénovation du clocher nous prouve que c'est possible, c'est réalisable.

Notre association « Sauvons notre Eglise », reprend son activité afin d'épauler la Commune, Maître d'ouvrage de l'Edifice

Notre mission est de recueillir les fonds complémentaires aux subventions des autorités publiques.

Nous vous sollicitons donc pour que tous ensemble nous puissions poursuivre les travaux indispensables à sa pérennité.

L'association Sauvons Notre Eglise et la Municipalité de Bouvigny Boyeffles s'engagent pour la restauration de la nef de leur église et la sécurisation des lieux.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt

Restauration de L'église SAINT-MARTIN de Bouvigny BOYEFFLES

Bon de souscription

(A renvoyer à Fondation du Patrimoine 268 bd Clémenceau 59700 Marcq en Barceul)

Oui, je fais un don deEuros pour aider à la restauration de la nef de l'Eglise de BOUVIGNY-BOYEFFLES (62172) et je bénéficie d'une réduction d'impôts pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de BOUVIGNY BOYEFFLES ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Pensez au don en ligne : Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/2856 ou flashez le QR code

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Eglise de Bouvigny Boyeffles ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Adresse E-mail :

Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt sur la Fortune immobilière OU de l'Impôt sur les Sociétés

Voire don est déductible, selon les conditions suivantes :

■ Pour les particuliers

De l'impôt sur le Revenu de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

Ou de l'impôt sur la Fortune immobilière à hauteur de 75% du don et dans la limite de 50 000 € (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

■ Pour les entreprises

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 60%, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Tout donateur recevra un reçu fiscal à joindre à sa déclaration de revenus. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine.

Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir, et l'association, en appui au projet, seront également destinataires ; toutefois

si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de BOUVIGNY BOYEFFLES, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de BOUVIGNY BOYEFFLES ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet du dit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

La Fondation Du Patrimoine

La Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant dont le but est de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat. Créée par la Loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine est reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Elle a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La Fondation du patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation du patrimoine bâti, mobilier et naturel en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission du savoir-faire.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétés privées. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

www.fondation-patrimoine.org/2856

Flashez ce code pour faire
Un don en ligne



Pas-de-Calais
Le Département

<http://www.pasdecalais.fr/>

FONDATION



PATRIMOINE

La Fondation Du Patrimoine

NORD PAS-DE-CALAIS

268, boulevard Clémenceau

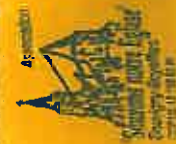
59700 Marcq en Baroeul

Tél : 03 21 87 84 68

pasdecala@fondation-patrimoine.org



Mairie de
BOUVIGNY BOYEFFLES
Place PATOU 62172



Association

SAUVONS NOTRE EGLISE
Place PATOU

62172 BOUVIGNY BOYEFFLES

Tel 03 21 44 76 46

sauvonsnotreeglise@free.fr



BOUVIGNY-BOYEFFLES EGLISE SAINT-MARTIN

C'est notre Patrimoine,
Préservez le ensemble!



Restauration de la nef



FONDATION



PATRIMOINE